

No 24

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.

Le Clergé  
ET  
les Études sociales

---

Prix : 10 sous le numéro

Abonnement annuel : \$1.00; États-Unis: \$1.15



MONTREAL  
SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
1075, RUE RACHEL  
1913

TOUS DROITS RÉSERVÉS



No 24

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.

Le Clergé  
ET  
les Études sociales

---

**Prix : 10 sous le numéro**

**Abonnement annuel : \$1.00; États-Unis: \$1.15**



MONTREAL  
SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
1075, RUE RACHEL  
1913

TOUS DROITS RÉSERVÉS

*Cum permissu superiorum*

---

*Nihil obstat:*

*Marianopoli, die 18a iniii 1913*

*E. Hébert, censor librorum.*

---

*Imprimatur:*

*Archevêché de Montréal, le 30 juin 1913,*

*Émile Roy, ch., Vicaire Général*

HN  
31  
E34  
N.24  
1913

# Le Clergé et les Études sociales

---

## NÉCESSITÉ DES ÉTUDES SOCIALES

«Nous désirons, écrivait Léon XIII aux évêques d'Italie, qu'à la fin de leur éducation dans les séminaires, les aspirants au sacerdoce reçoivent l'enseignement des documents pontificaux qui concernent la question sociale et la démocratie chrétienne.»<sup>1</sup>

Cette disposition du Souverain Pontife n'est qu'une conséquence logique des principes qu'il avait précédemment posés. Puisque le prêtre doit «promouvoir dans le monde laïque catholique les institutions reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle des multitudes»<sup>2</sup> — et ces paroles de son prédécesseur, Pie X les a faites siennes en les répétant textuellement — il est nécessaire qu'il connaisse ces institutions et les lois auxquelles elles sont soumises.

C'est pour les avoir ignorées que plusieurs jeunes prêtres français, emportés par un zèle inexpérimenté, ont commis au début de leur ministère de lourdes erreurs. «Se jetant inconsidérément sur un terrain plein de chausse-trappes, disait d'eux Mgr Péchenard, ils s'y laissent prendre chaque jour et non seulement ne servent pas la cause qui leur est chère, mais se déconsidèrent et compromettent le prestige de leur sacerdoce et l'autorité de leur religion.»<sup>3</sup>

Aussi le comte de Mun a-t-il pu écrire, en 1907: «Former les idées sociales du clergé, voilà, à mes yeux, l'une des plus urgentes nécessités de notre temps. Je sais combien est laborieuse déjà la vie du séminaire, et que dans ces années de travail constant, souvent interrompues par la tyrannique

1. Lettre Encyclique aux évêques d'Italie, 18 déc. 1902.

2. *Ibid.*

3. Cité par Milot, *Le Jeune Clergé et les Études sociales*, p. 31.

exigence de la loi militaire, le temps est assez rempli pour qu'il soit difficile d'y introduire des idées nouvelles. Je ne veux pas d'ailleurs en un tel sujet sortir de la réserve que m'inspire mon profond respect pour l'autorité épiscopale.

«Mais est-ce bien d'une étude nouvelle qu'il s'agit ici ? N'est-ce pas plutôt de l'enseignement même de l'Église, dans son plein épanouissement, son ampleur et sa précision, avec ses principes invariables et ses distinctions nécessaires, tel que l'ont fait apparaître depuis vingt-cinq ans les encycliques, les allocutions et les décrets de Léon XIII et de Pie X ?...Est-il possible, par des leçons spéciales, d'ajouter aux cours habituels des séminaires ce développement nécessaire et de les compléter par des directions pratiques, qui apportent à la rigueur des principes les tempéraments commandés par le tact et l'opportunité ? Je me borne à poser la question très respectueusement mais avec une ardente espérance.»<sup>1</sup>

Ce problème, qui tourmentait le grand orateur catholique, d'autres avant et après lui l'ont étudié. Il a même déjà reçu, dans un grand nombre de pays, une solution satisfaisante. Évêques et directeurs de séminaires sont aujourd'hui unanimes à reconnaître la nécessité de cette formation sociale du séminariste. Ils s'entendent aussi pour affirmer qu'il ne faut pas cependant transformer le séminaire en «une pépinière d'économistes ou de sociologues de profession» mais seulement «faire connaître les principes généraux et les applications principales de l'économie sociale nécessaire au docteur et au pasteur qu'est le prêtre».<sup>2</sup>

Dans la poursuite de ce but quelle méthode adopter ? C'est ici que les divergences apparaissent. Elles ne tiennent souvent d'ailleurs qu'à des nécessités locales et tendent de plus en plus à s'effacer. On peut les ramener à quatre pratiques différentes.

## QUELQUES LIVRES, QUELQUES ENTRETIENS

Quelques-uns, peu nombreux, ne demandent pour cette éducation élémentaire, susceptible d'être perfectionnée plus tard, aucun privilège. Considérant le séminaire comme

1. DE MUN, *La conquête du Peuple*, p. 60

2. *Recrutement sacerdotal*, septembre 1903. «L'Économie sociale au Grand Séminaire,» Antoine, p. 303.

étant de lui-même «un champ de bon rapport très apte à la culture sociale», ils se contentent de peu: quelques livres, la Bible, les traités de dogme et de morale étudiés sous un angle social, l'encyclique *Rerum Novarum*, les actes pontificaux de Léon XIII et de Pie X, un petit nombre de brochures spéciales; quelques simples entretiens entre confrères pendant les récréations, de plus solennels quelquefois dont un curé ou un vicaire, fondateur d'œuvres, ferait les frais; enfin une observation personnelle très aiguë pendant les promenades habituelles et les vacances: visite d'un syndicat, d'une école ménagère, d'un cercle de jeunes gens, d'une coopérative, etc.<sup>1</sup>

Éducation modeste, on le voit, et, il faut bien l'avouer, trop incomplète. Elle ne saurait prévenir les maux que l'on veut éviter. Ainsi formé, un jeune prêtre pourra se lancer avec ardeur dans les œuvres, il risque de n'y apporter ni discernement, ni mesure.

## CONFÉRENCES D'ŒUVRES OU CERCLES D'ÉTUDES

D'autres préconisent les conférences ou cercles d'études. Il existe de date immémoriale, dans les séminaires, une ou plusieurs académies. Chacun s'y occupe, suivant son goût, de littérature, d'éloquence, de chant sacré, voire de grec ou d'hébreu. En différents endroits, on y a introduit les questions sociales. Parfois même un droit d'occupation exclusif leur a été accordé. «Chaque semaine apporte sa conférence, annoncée plusieurs jours auparavant, d'après un programme rédigé au début de l'année scolaire. Non seulement le conférencier ou le rapporteur s'est préparé à parler, mais ses auditeurs se sont préparés à l'entendre; ils viennent avec leurs difficultés, leurs objections, leurs exemples pour ou contre la thèse».<sup>2</sup>

M. l'abbé Tanquerey, P. S. S., l'éminent professeur de théologie du Grand Séminaire de Paris, reconnaît de nombreux avantages à cette méthode de travail: «Au cercle,

1. LEROY, *Pages sociales*, p. 113-125. L'ancien curé de Plaisance, M. Solange-Bodin avait l'habitude d'inviter quelques séminaristes à passer leurs vacances dans sa paroisse. Il leur confiait la direction de ses patronages et les initiait aux multiples œuvres qu'il avait créées. Le cardinal Amette a loué en termes chaleureux cet apprentissage de l'apostolat.

2. LEROY, *ibid.*

on peut étudier bien des questions qu'on n'a pas le temps d'exposer en classe, au moins en détail. C'est d'ailleurs un phénomène psychologique bien connu qu'on s'intéresse d'autant plus à un sujet qu'on y met davantage du sien. C'est par là que graduellement les plus téméraires se forment à la prudence. Tous les membres ne sont pas de l'avis du rapporteur; on discute ses affirmations. Aussi les enthousiastes sont ramenés par la contradiction au sens des réalités. Ces réunions enflamment le zèle des jeunes clercs et cultivent en eux l'esprit de dévouement. Nous concluons donc à l'utilité des cercles d'études *bien dirigés*, nous les regardons comme de puissants auxiliaires des cours officiels, comme une excellente préparation à l'apostolat social.»<sup>1</sup>

L'économiste distingué qu'est M. Max. Turmann partage cet avis. «Le personnel ecclésiastique compétent et actif, sur lequel peuvent compter les œuvres de jeunesse, augmente en nombre chaque année, dans des proportions vraiment inespérées; c'est en majeure partie le résultat des Conférences d'œuvres instituées dans les Grands Séminaires, et dont la plus ancienne est cependant de création récente, puisqu'elle a été fondée à la fin de 1871, à Saint-Sulpice. Cet exemple a été rapidement suivi par la plupart des autres Grands Séminaires de France; en 1873 il existait six conférences; en 1876, on pouvait en compter quinze; en 1878 on était arrivé au chiffre de vingt-quatre; en 1881 on atteignait la quarantaine. Aujourd'hui, il n'y a peut-être pas un grand séminaire ou il n'existe, sous une forme ou sous une autre, un groupement d'études sociales. Et ceci explique en partie le développement des patronages.»<sup>2</sup>

1. Alliance des Grands Séminaires, IIe Congrès 1907, p. 68.

2. TURMANN. *Les Patronages*, 4e édition, p. 57 et 59. «En France, écrit le père Tustes, le *Recrutement Sacerdotal* signale parfois comme fondation de Conférence ce qui en réalité n'est souvent qu'une résurrection. Le cas s'est produit fréquemment dans les établissements dirigés autrefois par les prêtres de Saint-Sulpice et qu'ils ont dû, par suite de nouvelles lois, laisser à d'autres. Ces admirables éducateurs du clergé, ainsi que les Lazaristes, avaient, quoiqu'en pense M. Huysmans, ouvert, prudemment mais largement, leurs fenêtres à ce vent de renouveau, et leur départ a été bien des fois l'occasion d'un recul. Les successeurs, devant courir au plus pressé, ont songé tout d'abord aux cours indispensables et renvoyé à plus tard ce qui n'était que facultatif. Les prêtres de Saint-Sulpice ne faisaient d'ailleurs que se conformer aux avis de M. Icard. (*Traditions de la Compagnie de Saint-Sulpice* p. 325.) Le vénéré Supérieur général constate que dans les séminaires de la Compagnie, «on entretient les élèves de diverses œuvres qu'ils seront appelés à favoriser ou à créer un jour dans les paroisses... Les détails qu'on leur donne sur ce qui se pratique ailleurs... produisent un excellent effet.»—*Initiation des Séminaristes aux Études et aux Œuvres sociales*, I, p. 22.)

De tels cercles n'existent pas seulement en France. On les retrouve en Italie, au séminaire français de Rome, par exemple, et au grand séminaire interprovincial de Lecce, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, etc. Bien que marquant un réel progrès sur le système précédent, ces cercles ne suffisent pas cependant, on le comprendra facilement, à donner par eux seuls aux séminaristes l'éducation sociale que réclame notre époque. Ils initient aux œuvres, mais ils laissent presque complètement dans l'ombre l'enseignement doctrinal. Leur principale qualité est d'être, comme le disait M. Tanquerey, *de puissants auxiliaires des cours officiels*. Vouloir qu'il les remplacent, ce serait trop leur demander.

### COURS DE MORALE

Un troisième groupe rattache l'enseignement des questions économiques à un cours déjà existant, ordinairement au cours de morale. Des auteurs, tels le père Vermeersch et le chanoine Pottier, leur ont fait place dans leurs manuels. Elles sont proposées comme sujets de dissertations et discutées dans des argumentations publiques. C'est la méthode suivie à Paris, à Dijon, à Lyon, à Nancy, à Bruges, à Liège et dans plusieurs séminaires anglais<sup>1</sup>. «Dans le cours de morale, écrit Mgr Latty, entre le traité de la justice et celui des contrats, vous voudrez bien placer une étude de l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII. Elle sera pour vos élèves une initiation formelle et pour ainsi dire technique à ce qu'on nomme aujourd'hui les questions sociales. Vous ne manquerez pas de leur faire observer que toute la théologie morale se rapporte éminemment à ces questions et que, s'il y a lieu d'appliquer notre enseignement aux besoins dominants de notre siècle, nous ne pouvons le faire utilement, nous, qu'en restant ministres de l'évangile et théologiens.»<sup>2</sup>

Cette méthode, qui ne comporte aucune difficulté, est apte à produire d'excellents fruits. On les obtiendra certainement si le professeur de morale ne se contente pas de traiter

1. Ceux qui aimeraient à se renseigner plus à fond sur la formation sociale des séminaristes anglais et même américains liront avec profit l'article du père Plater, S. J. «*Social Studies in Seminary*» II, dans le *Month*, octobre 1910.

2. *Lettre de Mgr Latty, évêque de Châlons, à MM. les directeurs de son Grand Séminaire*, p. 181.

les questions sociales à mesure qu'elles se rencontrent, mais à soin, suivant la recommandation faite au Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, d'opérer un certain tassement des matières qui lui permettent de consacrer exclusivement quelques mois à ces questions.

### COURS DISTINCT D'ÉCONOMIE SOCIALE

Reste un quatrième système, le plus parfait probablement, quoique d'une application moins facile : le cours distinct d'Économie sociale.

Au Grand Séminaire d'Arras, ce cours «comporte une heure de classe chaque quinzaine. Le programme s'étendant sur trois années, on peut facilement mettre en lumière les principes les plus utiles. A la fin de chaque classe, les séminaristes sont invités à remettre *par écrit* les questions sur lesquelles ils désirent avoir des explications. Suivant que ces questions présentent ou non un intérêt général, le professeur donne la réponse dans la classe suivante ou à l'élève en particulier.<sup>1</sup> Les séminaristes de La Rochelle suivent depuis 1908 un cours spécial d'économie politique. Ainsi en est-il dans la plupart des séminaires de Belgique—à Gand, Malines, Namur, Tournai,—d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne.

«A la fin du siècle dernier, écrit M Severino Aznar, le père Vicent, S. J. et l'abbé Candasegui, aujourd'hui évêque de Ciudad-Réal, donnèrent aux séminaristes espagnols quelques conférences sur les questions sociales, l'un au séminaire de Valence, l'autre au séminaire de Saragosse. C'est à cette époque que dans un but de perfectionnement, et comme par surcroît, sans plan ni méthode, les préoccupations sociales firent leur entrée dans les séminaires espagnols. En 1901 fut créée la première chaire sociale au séminaire de Tolède. En 1904, on en comptait treize; trente-neuf en 1908; aujourd'hui on en compte cinquante et une. Désormais, de par l'*autorité du cardinal Aguirre, délégué du Pape pour les questions sociales*, tous les séminaires sont tenus d'en fonder conformément aux Normes, publiées récemment.<sup>2</sup>

1. *Recrutement sacerdotal*, 1905, juin p. 195.

2. *Mouvement social*, juin 1911, supplément, p. 1.

A Malines, l'économie sociale et le droit social sont enseignés à raison de trois quarts d'heure par semaine pendant la dernière année de philosophie et les quatre ans de théologie.

Au collège apostolique Léonien, à Rome, où se forment les professeurs et les supérieurs des séminaires de l'Italie, le fondateur, Léon XIII, a fait inscrire lui-même la sociologie au programme des études. Le premier maître désigné par le Souverain Pontife, Mgr Radini Tedeschi, divisa son cours en trois ans, avec deux heures de classe par semaine. Première année: *l'organisation sociale*, origine et éléments constitutifs de la société, la famille, la commune, l'État; deuxième année: *l'organisation économique*, la production, la distribution et la consommation des richesses; troisième année: *la question sociale*, question agraire, question industrielle et commerciale, question ouvrière.

Le collège Germanique et le collège Romain ont aussi leurs cours de sociologie, moins complets cependant et encore facultatifs.<sup>1</sup>

Des rapports qui furent lus à la cinquième réunion annuelle de l'*Association Catholique d'Éducation*, tenue à Cincinnati, aux États-Unis, en juillet 1908, il appert que les séminaires américains commencent eux aussi à s'occuper activement de l'éducation sociale de leurs élèves.

A Saint-Paul, l'économie politique est enseignée depuis déjà sept ans.<sup>2</sup> Un cours semblable a été établi récemment au séminaire Salesianum, à St-Francis. M. Charles Bruehl en a nettement indiqué le but dans un article de la *Catholic Fortnightly Review*.<sup>3</sup> Le socialisme gagne chaque jour du terrain sur le sol américain. Le combattre par des invectives, l'ironie ou le ridicule, c'est tenter d'arrêter avec des brins de paille les flots montants de la mer. Aux systèmes chimériques et destructeurs qu'on préconise dans les milieux populaires, il faut opposer des réformes justes et sages. Préparer des hommes aptes à faire triompher ces réformes, voilà ce à quoi tend l'enseignement social du Salesianum.

1. TANQUEREY, *op. cit.* p. 64.

2. Plater, *Social Studies in Seminaries*. II, Month, dec. 1910 p. 598.

3. The *Catholic Fortnightly Review*, Mid-December issue, 1911: «A Course of Social Sciences at the Salesianum,» by the Rev. Chs. Bruehl, p. 734.

Il se donne une fois par semaine, sous forme de cours, durant une heure et demi. Les séminaristes se servent, comme livre de texte, du *Manuel d'Économie politique* du P. Schrijvers, C. S. S. R. Ils ont aussi entre les mains Devas, Gide, Pesch, Cathrein, etc.

Plusieurs évêques américains, non contents de la formation reçue pendant les années de théologie, envoient quelques-uns de leurs prêtres suivre un cours spécial à Munchen-Gladback.

### INITIATIVE REMARQUABLE

Mais de tous les efforts tentés jusqu'ici pour préparer efficacement les séminaristes au rôle social qu'ils auront à remplir dans leur ministère, un des plus admirables et en même temps des plus suggestifs, puisqu'il s'est exercé sous les yeux pour ainsi dire de Pie X, est celui d'un jésuite italien.<sup>1</sup>

On sait que le Souverain Pontife, poursuivant jusque dans les milieux ecclésiastiques son œuvre de restauration chrétienne, a réuni, à Lecce, dans un séminaire interprovincial les étudiants en théologie dispersés auparavant dans un grand nombre de minuscules séminaires diocésains. Trois provinces y sont groupées: Bari, Toggia et Lecce. La direction de cette importante maison a été confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus. Or, parmi les professeurs de théologie, se trouvait un sociologue éminent, le père Quirico. Des études spéciales commencées dès sa jeunesse, des voyages d'enquêtes et d'observations en Allemagne, des expériences personnelles très heureuses à Turin l'avaient muni d'une compétence particulière. A son cours de théologie, il résolut d'ajouter, pour les élèves de dernière et d'avant-dernière année, un cours hebdomadaire de sociologie. Soucieux d'unir la pratique à la théorie, il divisa son enseignement en deux branches: une première heure est consacrée chaque semaine à une leçon doctrinale, une deuxième à une conversation familière sur une institution réalisable dans le pays. Le sujet de cette conversation est toujours annoncé quelques

1. Nous empruntons les renseignements qui suivent presque mot pour mot au correspondant romain de la *Vie nouvelle*, 12 juin 1910. Quelques détails complémentaires nous ont été gracieusement fournis par le P. Quirico lui-même.

jours auparavant, afin que les étudiants puissent préparer leurs indications ou leurs difficultés.

Mais là ne s'arrête pas le zèle du père Quirico. En relations constantes avec l'épiscopat de la région dont il possède l'entière confiance, il sait d'avance, chaque année, la destination précise des nouveaux prêtres. Il étudie alors minutieusement le milieu où ils exerceront leur apostolat, puis leur indique, suivant leurs aptitudes, les œuvres à promouvoir : caisses rurales, patronages, cercles de jeunesse, etc. Une fois ses élèves hors du séminaire, le dévoué religieux ne les abandonne pas. Par ses soins, un secrétariat social a été établi à Lecce. Trois prêtres y fournissent à leurs confrères tous les renseignements et tout l'appui dont ils ont besoin. Les résultats d'une telle entreprise n'ont pas tardé à se manifester. Cette partie de l'Italie méridionale que la franc-maçonnerie considérait comme une conquête facile, précisément à cause du manque de formation, et par suite d'autorité, de ses prêtres, s'organise et se fortifie sur le terrain économique et religieux, grâce au clergé sorti récemment de Lecce.

De tels exemples portent leurs fruits. Avant longtemps il n'y aura guère de séminaire en Italie, peut-être même en Europe, qui n'ait, sous une forme ou sous une autre, distinct ou non du cours de morale, son enseignement social.

## CONCLUSIONS D'UN CONGRÈS

Voici à quelles conclusions s'arrêtèrent les membres du VI<sup>e</sup> congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, tenu à Paris, en 1911 :

1. L'initiation des séminaristes à l'étude des questions sociales, tant recommandée par les Souverains Pontifes, est devenue aujourd'hui non seulement utile mais nécessaire.

2. L'étude de problèmes si délicats et si graves ne doit pas être abandonnée exclusivement à l'initiative des séminaristes. Elle doit faire l'objet d'un enseignement spécial. Néanmoins les cercles d'études dirigés, ou à tout le moins contrôlés, par un professeur peuvent être un complément utile de cet enseignement.

Ces deux conclusions furent adoptées à l'unanimité.

La troisième donna lieu à une discussion. Le secrétaire résume ainsi les débats:

3. «En face de la pratique presque universelle et devant la difficulté de créer des cours nouveaux dans les séminaires, l'Assemblée estime que c'est au professeur de morale qu'il incombe d'initier les séminaristes à la Sociologie, et qu'il devra, pour cette partie de cet enseignement, indiquer aux élèves le manuel dont l'étude aura pour eux le plus de profit. Quant à l'initiation aux œuvres sociales, le supérieur la procurera soit par des cercles d'études et des conférences d'Œuvres, soit par le Cours de Pastorale qu'il est chargé de faire.»<sup>1</sup>

Plus importante encore, à raison de l'autorité dont elle émane, est la disposition suivante que contient la lettre circulaire sur les Grands Séminaires, adressée le 16 juillet 1912, par la S. Congrégation Consistoriale aux évêques d'Italie. «Dans le cours de morale on aura soin de donner aussi les notions fondamentales de sociologie.»

## AU CANADA

Au Canada, il faut bien l'avouer, nous sommes assez lents à entrer dans le mouvement. Nos séminaristes n'ont guère été distraits jusqu'ici de leurs études théologiques par les questions sociales. On les effleure dans le cours de morale. On se met au courant, là où il y a un cours de théologie pastorale, à Saint-Sulpice par exemple, de quelques œuvres, et c'est tout.<sup>2</sup>

Plusieurs communautés religieuses cependant: Dominicains, Rédemptoristes, Oblats, Jésuites, semblent avoir fait aux études sociales une part relativement assez large. Quelques initiatives heureuses se sont produites dans leurs scolasticats. Nous en signalerons deux. Des juges sévères les trouveront peut-être incomplètes. Elles ont le mérite d'ouvrir la voie. Et nous savons qu'elles ont déjà donné, dans les milieux où elles s'exercent, des fruits de première valeur.

1. Alliance des Grands Séminaires, Compte rendu du VI<sup>e</sup> Congrès, p. 236.

2. On nous apprend qu'un cours de théologie sociale sera probablement donné avant longtemps au Grand Séminaire de Montréal. M. l'abbé Lortie, de regrettée mémoire, nous avait annoncé la même chose, voici un peu plus d'un an, pour le Grand Séminaire de Québec. Nous souhaitons vivement que ces deux projets se réalisent.

## CHEZ LES OBLATS

Au Congrès de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, tenu à Ottawa en 1910, on remarquait, parmi les auditeurs les plus assidus, un groupe d'ecclésiastiques oblats. Leur attention intelligente et soutenue laissait deviner que les sujets traités ne leur étaient ni inconnus ni indifférents. De cet intérêt, leur Supérieur révéla, d'un mot, le secret: «Nous veillons, dit-il, avec un soin particulier, à l'éducation sociale de nos futurs prêtres.» De fait, les études sociales sont en honneur au scolasticat des Pères Oblats. Elles ont conquis le rang auquel leur donne droit la forme actuelle de l'apostolat. Et les travaux plus importants n'en ont aucunement souffert. «Nous ne voulons pas du tout, nous écrivait récemment le Supérieur du scolasticat, poser en réformateurs genre moderniste ou américaniste. Nous tenons à donner avant tout à nos jeunes religieux une solide formation philosophique et théologique, selon la lettre et l'esprit de saint Thomas. Nous nous appliquons pardessus tout à faire d'eux des hommes de principe et de caractère, pratiquant une piété sincère et solide, basée sur l'esprit surnaturel, sur le renoncement, sur l'obéissance, etc. Mais à cette formation intellectuelle, morale et religieuse que j'appellerais classique, essentielle, principale, nous tâchons d'ajouter une formation supplémentaire et accessoire, laquelle consiste:

1. A donner à nos élèves au moins quelques idées saines et claires sur les principales *questions actuelles*: religieuses, nationales et sociales;

2. A leur faire acquérir du goût pour l'étude de ces questions et du zèle pour les œuvres qu'elles suscitent.»

La méthode employée est le *cercle d'études*. Il se compose de volontaires et se divise en plusieurs comités. Chaque comité étudie une question spéciale, fait un rapport et le présente aux assemblées générales où il est discuté. Plusieurs séances plus solennelles réunissent durant l'année tous les membres de la communauté. Sur la liste des sujets traités, nous relevons les suivants: le modernisme, le libéralisme au Canada, l'alcoolisme et la tempérance, la bonne et mauvaise presse, le Centre allemand, les caisses populaires, les coopératives, le socialisme au Canada, les organisations ouvrières, etc.

Une des principales causes du succès du cercle est le concours actif que lui apportent les Pères du scolasticat. Directeur, professeurs, missionnaires, tous ont l'œuvre à cœur. Dans des réunions périodiques, ils s'entendent sur les principales questions à étudier.

A l'un d'entre eux revient spécialement l'organisation du travail, chacun cependant y va de sa collaboration. Celui-ci dirigera les recherches, cet autre indiquera des sources précieuses d'information, un troisième mettra à la disposition des rapporteurs ses connaissances variées. Aucune occasion d'ailleurs n'est négligée qui peut aider les membres du cercle à s'initier aux œuvres sociales. Ils ont assisté au Congrès d'Éducation des Canadiens-français de l'Ontario et à celui de l'Association de la Jeunesse Canadienne-française. L'apôtre canadien des caisses populaires, M. Alphonse Desjardins, est venu les entretenir de son œuvre; Mgr Roy les a renseignés sur l'*Action Sociale Catholique*, Mgr Langevin, sur leurs devoirs religieux et sociaux. Les œuvres nombreuses, fondées dans la paroisse, où est établi le scolasticat, leur sont aussi expliquées. Ils en suivent de très près le fonctionnement.

L'espoir que mettait dans cette formation sociale l'entrepreneur Supérieur qui en est l'âme semble se réaliser. Ces jeunes gens seront non seulement «des prêtres pieux et savants, mais aussi des missionnaires avertis et agissants, des hommes de leur temps et de leur pays, à la Léon XIII et à la Pie X.»

## CHEZ LES JÉSUITES

Du même genre est la deuxième initiative. Elle a eu lieu au scolasticat des Pères Jésuites, à Montréal. Nous nous y arrêterons peut-être plus longtemps. Ce n'est pas qu'elle ait été mieux conduite ou plus fructueuse: tout simplement la part que nous avons prise nous-même à ses exercices nous permet d'en parler abondamment.

Contrairement au cercle des scolastiques oblats, celui des scolastiques jésuites s'occupe exclusivement de questions sociales. Fondé en janvier 1908, il fonctionna un an et demi sans constitutions écrites. Depuis septembre 1910, les règlements suivants le régissent.

1. Le cercle d'études sociales St-François-Xavier se

compose de scolastiques jésuites, philosophes de dernière année et théologiens.

2. Il a pour patron spécial saint François Xavier.

3. Son but est de faire progresser ses membres, suivant les désirs des Souverains Pontifes, dans l'intelligence des questions et des devoirs sociaux du temps.

4. Il est dirigé par un prêtre, assisté d'un secrétaire scolastique. L'un et l'autre sont nommés par le R. P. Recteur.

5. La charge de secrétaire consiste à élaborer le plan des études de l'année, à distribuer les travaux, à fournir aux conférenciers les matériaux dont ils ont besoin.

6. Les séances ont lieu tous les mois, de septembre à juin, le dimanche soir, à 5 hrs. 15. Elles durent une heure.

7. Après la lecture et l'adoption du rapport de la séance précédente, la parole est au conférencier. Il est permis aux membres de lui poser des questions dès qu'ils le jugent à propos. Le président doit veiller cependant à ce que la discussion soit bien conduite.

8. Sont admis comme membres les philosophes de dernière année et tous les théologiens qui peuvent et veulent donner aux questions sociales une place dans leurs études. L'assistance régulière aux séances est requise de tous.

9. Afin de diviser le travail entre les différents membres et aussi d'en intéresser le plus grand nombre possible à la vie du cercle, le président et le secrétaire varient à chaque séance. Une liste est dressée dès le commencement de l'année, indiquant les dates de chaque réunion, leur président et leur secrétaire respectifs.

Ces constitutions ne sont pas présentées comme un type fixe sur lequel les autres doivent nécessairement se calquer. Vécues avant d'avoir été élaborées et de devenir loi, elles établissent et sauvegardent une méthode que l'expérience a jugée excellente dans tel milieu déterminé. Plusieurs articles sont nés de circonstances purement locales. Ailleurs ils pourraient gagner à être modifiés. Ainsi, en tel endroit, on préférera à l'unique charge de secrétaire une direction moins centralisatrice. Au Grand Séminaire de Châlons, par exemple, le cercle est dirigé par un bureau composé de cinq membres: président, vice-président, secrétaire, trésorier, bibliothécaire. A Pâques, il y a renouvellement du

bureau. «Le président désigne seul son successeur, et tout le bureau, de concert avec le nouveau président, choisit les quatre autres membres.»

L'admission comme membre peut aussi être plus sévère. Encore à Châlons: «la demande doit être faite au président et présentée par lui au bureau, le mercredi suivant. L'admission a lieu au vote secret par quatre voix sur six, (le président ayant double voix). Notification de la décision est faite en particulier à l'intéressé par le président sans qu'il doive donner aucune explication.»

Et ainsi pour plusieurs autres dispositions: nombre des réunions, changement de président et de secrétaire à chaque séance, etc. Il ne faudrait pas cependant rejeter trop vite ce dernier article. A côté de légers inconvénients, il comporte de grands avantages, là surtout où les séminaristes sont nombreux et les séances assez espacées. Un bon nombre, destinés sans cette disposition à rester inactifs, sont forcés qui de desserrer les lèvres, qui de dérouiller leur plume. Il en résulte souvent d'agréables surprises dont le héros parfois n'est pas le moins étonné et où il puise un encouragement qui peut influencer sur toute sa vie.

Les premiers membres du cercle St-François-Xavier se rendaient parfaitement compte du peu d'étendue et de solidité de leurs connaissances sociales. Avant d'aborder les problèmes économiques, ils crurent sage de reprendre l'étude, faite autrefois, mais sur une base moins large, de la société et de ses éléments constitutifs. Le programme tracé par Mgr Radini-Tedeschi pour les élèves du collège Léonin, vint à point guider leur route. Quelques modifications nécessaires furent apportées, et chacun se mit à l'œuvre.

Que, dès la première année, un succès remarquable couronnât nos efforts, je n'oserais l'affirmer. L'assistance aux séances ne fut jamais nombreuse, plusieurs conférences manquèrent d'intérêt. La voie s'ouvrait sur un terrain encore inexploré. D'où tâtonnements et difficultés. Les promoteurs du projet ne perdirent pas cependant courage. Ils en furent récompensés. Dès la deuxième année, un progrès réel se manifesta. De douze le nombre des membres s'éleva à vingt, et tous, cette fois, convaincus de l'utilité de l'œuvre entreprise, disposés à s'y livrer consciencieuse-

ment. L'expérience déjà acquise fut largement mise à profit. Les rapporteurs surent intéresser et instruire leur auditoire. Un schéma de la conférence, distribué à chaque membre quelques jours avant la réunion, les préparait à mieux en profiter.

La troisième année fut plus fructueuse encore. Grâce à un nouveau directeur que des études spéciales avaient préparé à sa charge, un meilleur travail se fit à chaque séance. Tout caractère de solennité disparut. On se groupa autour du rapporteur, comme en famille, et dès que le sujet était amorcé, on causait, on discutait, on tirait des conclusions. La consigne avait été donnée de ne laisser subsister dans les esprits aucun doute, aucune idée vague. Elle fut fidèlement observée. Et des nombreuses questions posées, des objections soulevées, chacun, même le conférencier, bénéficia.

Plusieurs de ces conférences ont été répétées devant les membres du groupe Pie X de l'Immaculée-Conception. Quelques-unes ont même eu l'honneur d'être publiées en brochure par l'École Sociale Populaire.

Ce premier essai d'un cercle d'études exclusivement sociales est donc satisfaisant. Assez espacées, les réunions ne sauraient nuire aux travaux principaux: la hiérarchie des matières n'a jamais été troublée. D'autre part les questions sociales sont devenues une mine féconde, souvent explorée aux heures de récréation commune, activement exploitée pendant les quelques loisirs de l'année. Plus d'un qu'elles rebutaient les fréquentent maintenant assidûment. Un bon nombre sont déjà familiers avec elles. Ces étudiants descendront demain sur le champ de bataille où le capital et le travail se livrent la guerre, aumôniers de l'une ou de l'autre armée. Mieux que les résistances opiniâtres et mieux que les compromis instables, leurs paroles de sagesse, leurs plans d'entente basés sur une doctrine ferme et la connaissance précise des faits pourront obtenir la conclusion d'une paix durable.

## APRÈS LE SÉMINAIRE

Le temps du séminaire est, sans aucun doute, pour les membres du clergé, l'époque la plus propice aux études

sociales. La matière du cours de morale s'y prête, les livres utiles abondent, les compagnons de travail et les guides sûrs ne font pas défaut. À un prêtre cependant qui n'aurait pu profiter de ces avantages il n'est pas impossible d'acquérir, même en plein ministère, ces notions élémentaires sans lesquelles son apostolat ne saurait être, de nos jours, pleinement efficace.

Un excellent manuel d'Économie sociale—celui du père Antoine par exemple—<sup>1</sup> et l'Encyclique *Rerum Novarum*, l'un et l'autre lus et médités, le muniront d'une doctrine sûre et complète. Des principes il passera à leurs applications avec les revues et les brochures de *l'Action Populaire*, surtout les monographies d'œuvres fondées par des curés. Enfin une observation minutieuse du milieu où il vit, des conditions matérielles de la population, de son esprit, de ses besoins le prépareront à user de ses connaissances d'une façon utile et pratique.

L'idéal serait qu'à ce travail personnel viennent se joindre les avantages d'une réunion d'études. Il en existe dans les principales villes d'Allemagne, de France, de Belgique.<sup>2</sup>

«Quelques prêtres, curés, vicaires, directeurs d'œuvres se retrouvent chaque mois pour étudier une institution économique. On s'arrête d'abord aux règles générales et précises qui conviennent à l'œuvre elle-même; on descend ensuite aux détails plus pratiques qui concernent son fonctionnement dans tel ou tel pays. Ces conversations ont une grande utilité; ceux qui s'y retrouvent régulièrement se louent de deux choses. D'abord, l'intelligence est éclairée; grâce à des remarques, à des recherches diverses, une création quelconque est mise en pleine lumière; chacun voit de manière aussi exacte que possible, le but, les moyens, le fonctionnement, les résultats, la dépense. Ensuite les volontés sont ébranlées. Pour un grand nombre, la difficulté n'est pas de faire le bien, c'est de le voir clairement et de croire

1. «Le cours du père Antoine est certainement, à l'heure actuelle, le meilleur traité d'Économie sociale de langue française.» P. Rutten, *Petit Manuel d'Études Sociales*, p. 21.

2. L'archevêque de Malines, le cardinal Mercier, a prescrit à ses prêtres, par une circulaire datée du 18 avril 1910, de fonder le plus tôt possible, en chaque doyenné, pour leur formation personnelle, un cercle d'études sociales qui devra se réunir une fois par mois.

qu'il est possible. Les réunions dont je parle ont ce mérite: grâce à elles, tout un diocèse réputé des plus réfractaires commence à se couvrir d'institutions économiques.»<sup>1</sup>

## CERCLE SACERDOTAL DE MONTRÉAL

Un cercle de ce genre a été établi, il y a trois ans, à Montréal, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Bruchési. Trente-trois prêtres s'y sont aussitôt inscrits. Une vingtaine environ se réunissent tous les quinze jours dans les salons mêmes de l'archevêché, gracieusement mis à leur disposition. Ils y écoutent un rapport lu par l'un d'eux et en discutent les différentes idées. De plus, chaque mois, une chronique faite avec soin les met au courant du mouvement ouvrier. Les séances ont été jusqu'ici vivantes et instructives. Monseigneur l'archevêque, désireux de montrer l'intérêt qu'il porte à cette initiative, a daigné en présider lui-même quelques-unes.

## CONCLUSION

C'est le vœu de tous ceux que préoccupe l'avenir du catholicisme dans notre pays: Puissent de tels cercles germer, nombreux, sur le sol de notre province; puisse surtout un enseignement social sérieux s'organiser, avec toutes les précautions nécessaires et suivant la direction de Pie X, dans chacun de nos grands séminaires, dans chaque scolasticat de nos communautés religieuses.

La tâche pouvait paraître ardue hier, presque impossible peut-être. Elle est devenue aujourd'hui relativement facile. Nous en avons le témoignage d'un maître en sociologie, directeur lui-même et professeur de séminaire. Des paroles plus autorisées ne sauraient clore cette étude:

«Il y a seulement vingt ans, disait M. Garriguet, P. S. S. au Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, en 1911, organiser un cours méthodique et complet de philosophie ou de théologie sociale n'eut point été chose commode. La science se fondait, les questions avaient été imparfaitement étudiées, on était aux tâtonnements du début, les livres faisaient défaut; la tâche d'un professeur était sou-

1. Leroy, Pages sociales p. 108.

verainement ardue et souverainement délicate. On n'avancait qu'avec hésitation, on pourrait dire qu'avec crainte et tremblement. A chaque pas il fallait sonder le terrain. On se sentait en pays inconnu, on manquait de guides. On était dans la nécessité de se forger à soi-même ses instruments de travail, de couler, de laminer ses formules, en un mot de presque tout sortir de son propre fonds.

«On glanait de droite et de gauche et on coordonnait péniblement, comme on pouvait, en les harmonisant de son mieux avec les données traditionnelles, des matériaux empruntés aux sources les plus disparates. Ce furent des jours vraiment pénibles et ceux-là seuls qui les ont personnellement connus seraient en état de raconter les difficultés, les préoccupations, même les angoisses par lesquelles eurent à passer les ouvriers de la première heure. A ces pionniers qui, allant malgré tous les obstacles, ont ouvert la voie et déblayé le terrain, il est juste d'adresser un salut fait de respect et de gratitude. Aujourd'hui la situation a bien changé.

«Les problèmes les plus embarrassants ont été discutés et élucidés, la doctrine a été précisée, les travaux abondent; pour se documenter on n'a plus guère que l'embarras du choix.

«Non seulement avec l'Encyclique *Rerum Novarum* et les autres pièces officielles qui la commentent ou la complètent, nous avons une base d'étude extrêmement solide, mais nous possédons sur toutes les questions importantes des monographies excellentes.

«Nous possédons même de vrais traités où la matière est systématisée et où l'on trouve didactiquement exposées les notions, les preuves et les conclusions qui peuvent faire l'objet d'un cours.

«Ces traités ne sont peut-être pas parfaits, mais ils n'en facilitent pas moins singulièrement la tâche d'un professeur.

«On peut affirmer qu'à l'heure présente, l'enseignement de la théologie sociale n'offre pas plus de difficultés que l'enseignement de n'importe quelle autre partie de la théologie morale.

«Il ne suppose pas d'aptitude spéciale et ne demande qu'une préparation, actuellement rendue possible à tout le monde.»

# APPENDICE

---

Nous donnons ici un programme de Cours de Sociologie que M. Garriguet a soumis au congrès de l'Alliance des Grands Séminaires et qu'il a bien voulu nous permettre de reproduire. Nos lecteurs lui en seront certainement reconnaissants.<sup>1</sup>

## 1. Notions préliminaires

I. *Théologie sociale*. — Sa notion. — Son objet. — Son utilité. — Ses rapports avec l'éthique et la théologie morale. — Ses sources: Évangile, enseignements des conciles, écrits des pères, encycliques des papes, livres des théologiens, pratiques de l'Église, droit naturel, etc.

II. *Société*. — Sa nature. — Sa fin. — Sa nécessité pour l'homme. — Ses éléments constitutifs. — Ses devoirs et ses droits à l'égard de ceux qui la composent. — Devoirs des membres entr'eux. — Multiples espèces de société. — Formes diverses de société civile dans le cours des siècles. — Autorité et hiérarchie dans la société. Inégalités fatales. — Classes sociales: appui qu'elles se doivent; leur antagonisme d'intérêts. — Justice sociale.

III. *Famille*. — Sa constitution et son rôle social. — Sa base: l'unité, l'indissolubilité, la sainteté du mariage. — Droits et obligations: du père, de la mère, des enfants. — L'éducation: religieuse, morale, civique, professionnelle et sociale. — Le divorce; la dépopulation; l'alcoolisme; la criminalité juvénile; les autres dissolvants de la famille, surtout de la famille ouvrière: leurs causes et leurs effets. — Situation actuelle de la famille ouvrière; moyens d'amélioration. — Préservation morale et préparation ménagère de la femme ouvrière. — Les divers types familiaux d'après la classification de Le Play. — Le bien de famille; l'*homestead*.

IV. *Question sociale*. — En quoi elle consiste. — Importance qu'elle a prise de nos jours. — Existence d'une crise sociale. — Son acuité, sa gravité, ses effets. — Causes qui l'ont produite: causes d'ordre religieux, causes d'ordre politique, causes d'ordre économique. — Remèdes proposés par les diverses écoles. — Question sociale et questions sociales.

## 2. L'Église et la question sociale

I. *Valeur sociale de l'Évangile*. — Thèses extrêmes. — Ce qu'on peut demander à l'Évangile en fait d'enseignements sociaux, ce qu'il

1. On trouvera dans le *Recrutement Sacerdotal*, mai 1913, le programme des cours de sociologie que le père Desbuquois a professés au Grand Séminaire de Reims, de 1907 à 1912.

ne faut pas y chercher. — Énorme influence sociale qu'il a exercée dans le monde: en perfectionnant l'individu; en restaurant la famille; en affirmant les droits imprescriptibles et la haute dignité de la personnalité humaine; en apportant à la terre un esprit d'union, de charité, de support, de fraternité, de justice et d'équité jusqu'alors inconnu. — L'Évangile et les légitimes aspirations des travailleurs. — L'Évangile et les principes démocratiques. — L'Évangile et l'usage des biens de ce monde. — L'Évangile et le paupérisme. — Le communisme de la toute primitive Église.

II. *Action sociale de l'Église.* — Aux premiers siècles; sa sollicitude pour les pauvres et son organisation de la charité; sa lutte contre l'inhumanité païenne; ses efforts pour la moralisation des peuples; enseignements et généreuses invectives de ses docteurs; Ambroise, Augustin, Basile, Chrysostôme, Grégoire de Nysse, etc. — Dans les siècles suivants: son rôle considérable dans la plupart des événements sociaux: adoucissement et suppression de l'esclavage, civilisation des barbares, affranchissement des communes, organisation corporative, trêve de Dieu, chevalerie, ses fondations hospitalières; ses œuvres de préservation et de relèvement; ses créations d'enseignements; ses services à la science et aux arts. — Grande et heureuse influence exercée au moyen âge, par les Ordres mendiants, surtout par l'ordre de saint François. — Science économique et doctrines sociales des grands scolastiques: S. Thomas, S. Bonaventure, Henri de Gand, Nicole Oresme, Henri de Langestein, etc. — Utilité d'étudier ces maîtres à ce point de vue trop négligé. — Leurs théories: sur la propriété; sur la valeur et les échanges; sur le travail et l'organisation industrielle; sur le capital, son rôle et sa mise en valeur; sur l'usure. — Retour, de nos jours, à des traditions un peu délaissées depuis la fin du moyen âge. Œuvre de Léon XIII et de Pie X.

III. *Clergé et études sociales.* — Motifs pour le clergé de s'initier aux sciences sociales: Par là, il se met en état de mieux s'acquitter de certains devoirs de sa charge; il apporte à la solution du problème des lumières et un appoint moral souverainement utiles; il honore son ministère; il conquiert les sympathies de la classe laborieuse; il revient aux vraies traditions de l'Église. — Nécessité de n'étudier ces questions qu'avec prudence et en ne prenant pour guides que des maîtres absolument sûrs. — Excès possibles et regrettables. — Droit incontestable du clergé de s'occuper des questions sociales.

### 3. *Écoles sociales*

I. *École libérale.* — Son histoire: les Physiocrates; l'école anglaise, Smith, Ricardo, Cobden et la fameuse *Ligue de Manchester*; l'école française orthodoxe et ses principaux représentants; l'école française dissidente; déclin du libéralisme économique. — Théories de l'école libérale: sur l'existence, les causes et les remèdes de la crise sociale actuelle; sur la liberté et son rôle en économie politique; sur l'État et son droit d'intervention; sur le contrat de travail, le juste salaire et les coalitions ouvrières.

II. *École socialiste.* — Notion du socialisme. — But qu'il poursuit. — Socialisme révolutionnaire et socialisme réformiste. — Les précurseurs

du socialisme. — Le mouvement socialiste du XIX<sup>e</sup> siècle. — Œuvre et influence de Karl Marx. — Fractionnement de l'école socialiste: les corporatistes, les socialistes d'État, les socialistes agraires, les collectivistes, les anarchistes, les syndicalistes. — Principaux points de la doctrine de chacune de ces fractions, dans l'ordre économique, l'ordre politique, l'ordre social, l'ordre domestique, l'ordre religieux. — Évolution actuelle du socialisme, surtout en France. Action de la Confédération générale du Travail. Tactique nouvelle. Organisation de classe. Moyens de lutte: grèves particulières et grève générale. Théoriciens et meneurs du syndicalisme. Originalité et puissance du mouvement syndicaliste. — Les utopies et les violences socialistes.

III. *École catholique*. — Le mouvement social catholique. — Ses précurseurs: Laménais, Buchez, Huet, Le Play. — Son initiateur: Ketteler. — Histoire de ce mouvement jusqu'à l'encyclique *Rerum Novarum*: en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse. — Union de Fribourg. Œuvre des Cercles catholiques. Thèses de Haid, 1882. — Encyclique *Rerum Novarum*: sa préparation, sa publication, en mai 1891, son retentissement, son plan, ses principales thèses. — Le mouvement social chrétien, depuis l'encyclique sur le terrain de la doctrine et sur celui des faits. — Les causes et les remèdes de la crise actuelle d'après l'école catholique. — Parallèle entre les théories de cette école et celles des diverses autres écoles sociales. — Fractions de l'école sociale catholique: école d'Angers, école de Liège, démocrates chrétiens. — École de la Paix sociale: Le Play, son œuvre, sa méthode, des doctrines. L'abbé Henri de Tourville et sa réforme. — École chrétienne protestante.

#### 4. *Propriété*

I. *Notions générales*. — Définition de la propriété et du droit de propriété. — Différentes espèces de propriété. — Régimes divers par lesquels a passé la propriété foncière. — Le régime actuel doit-il nécessairement être considéré comme définitif? — Manières d'acquérir la propriété. Réfutation de la théorie du travail, seule cause officieuse de la propriété. — Caractères fondamentaux du droit de propriété privée: exclusivité, perpétuité, transmissibilité.

II. *Légitimité de la propriété privée*. — Objections tirées de l'histoire de l'économie politique, du droit naturel. Leur réfutation. Réfutation spéciale des arguments d'Henri George contre la propriété privée du sol et de ceux de Karl Marx contre la propriété du capital. — Arguments positifs en faveur du droit de propriété privée. — Origine du droit de propriété privée: théorie du contrat, théorie de la loi, théorie du droit naturel. Démonstration de cette dernière. — Inconvénients de la trop grande concentration de la propriété.

III. *Étendue du droit de propriété privée*. — Énumération des opinions. — Réfutation de la théorie de la propriété simple fonction sociale et de la théorie classique du droit de propriété privée absolu et illimité. — Démonstration de la théorie chrétienne du droit de propriété strict, mais limité.

IV. *Devoirs et charges attachés à la propriété privée*. — Devoirs de justice. — Devoirs de charité. — Devoirs d'équité naturelle. — Devoirs de convenance sociale.

## 5. Travail

I. *Notions générales.* — Définition du travail. — Destination providentielle du travail. — Obligation pour tous de travailler. — Dignité du travail. — Espèces diverses de travail. — Énumération des différents régimes historiques de travail. — L'Église et le travail.

II. *Contrat de travail.* — Son existence. — Sa nature. — Son objet. — Conditions requises pour sa validité. — Intervention de l'État dans les contrats de travail. — Le contrat collectif: ses avantages, ses inconvénients, ses premiers résultats.

III. *Rétribution du travail ou salaire.* — Le salariat: sa notion, son histoire, ses services, ses abus, objections qu'il soulève, son avenir. — Le salaire: sa définition et ses espèces. — Le juste salaire. — Base d'appréciation de la valeur du travail et de la quotité de salaire dû à l'ouvrier: théorie des besoins du salarié, théorie du temps consacré au travail et de la peine prise, théorie de la valeur du service rendu. — Exposition et critique de la théorie du salaire familial. — Ce que doit être le salaire pour répondre aux vues de la nature. — Les salaires actuels et les besoins de l'ouvrier. — Moyens de suppléer partiellement à l'insuffisance des salaires. — Obligations de justice des patrons à l'égard de leurs ouvriers. — Obligations autres que celles de justice. — Exposer et réfuter les théories de l'école libérale sur le juste salaire. — Expliquer et discuter le principe marxiste: *aux travailleurs l'intégralité du produit de son travail.*

IV. *Travail des femmes et des enfants.* — La femme et le travail: avant le christianisme, depuis le christianisme, dans les temps modernes. — Travail à l'usine; ses inconvénients pour l'ouvrière, pour la famille, pour la société. — Nécessité de ramener la femme au foyer et de travailler à la reconstitution de la famille ouvrière. — Avantages et inconvénients du travail industriel féminin à domicile. — Insuffisance notoire des salaires féminins. Tableau lamentable de ce qu'on gagne dans la plupart des métiers. — Causes et conséquences de cette infériorité. — Moyens d'y porter remède. — Fausses théories de l'école féministe, surtout de l'école féministe avancée. — Théories de l'école catholique sur le rôle et la mission de la femme. Ses desiderata. — Ce que demande la justice en fait de rémunération du travail féminin. — Concurrence créée par le travail féminin.

Travail des enfants à l'usine. — Nombreux et graves inconvénients. — Lois qui le réglementent. — Indications des principales de ces lois, pour la France.

V. *Cessations collectives du travail ou grèves.* — Notions de coalition et de grève. — Causes et effets ordinaires des grèves. — Droit de grève. — Conditions requises pour que la grève soit légitime. — Droit de grève et liberté du travail. — Intervention des pouvoirs publics dans les grèves. — La grève générale; son rôle dans la pensée du syndicalisme. — Remèdes préconisés contre les grèves; l'arbitrage; les conseils d'atelier.

VI. *Droit d'association des travailleurs.* — Existence de ce droit. — Sa nature: il vient de Dieu; il est inamissible, il n'a d'autres limites que le respect des biens d'autrui. — Avantages et nécessité de l'association corporative. — Cette association: dans le passé, dans le présent.

— Abus et services. — L'école sociale catholique et l'association ouvrière. — Le mouvement syndicaliste contemporain: son origine, ses progrès, son but, ses moyens d'action, ses armes contre le patronat et l'État. La Confédération générale du Travail: son organisation, son rôle, son œuvre. — Le Trade Unionisme, ses tendances et ses résultats. — Intervention des associations ouvrières dans le contrat de travail.

VII. *Le travail de direction.* — En quoi il consiste. — Son importance. — Rôle qu'il joue et services qu'il rend dans la production. — Son droit à une rémunération proportionnée aux services. — Patron et patronat. — Opinion des socialistes, des Libéraux et des Catholiques sociaux sur le rôle et la valeur économique du patronat; sur sa nécessité et sa pérennité. — Profit du patron. — Ce qu'il rémunère. — Limites qu'il ne doit pas dépasser. — Sa légitimité quand il est modéré. — Exposition et réfutation de la thèse marxiste.

VIII. *Législation ouvrière.* — Le droit d'intervention de l'État et les diverses écoles sociales. — Nécessité d'une législation ouvrière. — Ce qui déjà a été fait dans les divers pays et particulièrement en France au point de vue: de la protection de la femme et de l'enfant; de l'hygiène et de la sécurité; des accidents; de la limitation des heures de travail et du repos hebdomadaire; de la fixation et de la protection des salaires, des retraites ouvrières et paysannes, etc, etc., — Législations internationales du travail. — Inspection du travail et délégations ouvrières. — Assistance des travailleurs par l'État: inconvénients et avantages, abus. — A qui incombe d'abord le devoir de l'assistance? Droit de l'État de mettre sur les riches des impôts d'assistance. Devoir de l'État de favoriser l'assistance privée au lieu de l'absorber. — Supériorité de la charité privée sur la bienfaisance officielle.

## 6. Capital

I. *Notions préliminaires.* — Ce qu'on entend: par capital, par capitaliste, par capitalisme. — Espèces diverses de capitaux. — Formes sous lesquelles le capital coopère à la production. — Mesure dans laquelle il y coopère.

II. *Productivité du capital.* — Nature spéciale de la productivité du capital. — Existence de cette productivité. — Arguments apportés par les marxistes contre la productivité du capital. Leur réfutation. — Manière dont un capitaliste peut faire servir ses capitaux à la production.

III. *Rémunération du capital.* — Rémunération du capital-action: exposition et réfutation des doctrines marxistes; légitimité d'un intérêt; mesure de cette intérêt. — Ce que rémunère l'intérêt du capital-action: risques, privation, services, vertu productive. — Rémunération du capital obligation ou intérêt du simple prêt; légitimité et quotité de la perception d'intérêt dans un prêt d'argent. — La productivité du capital fondement de la légitimité de l'intérêt. — L'usure aux temps actuels: son existence, ses formes, ses effets, ses remèdes. — Conduite de l'Église par rapport au prêt à intérêt: aux temps apostoliques, au moyen-âge, du moyen-âge à la Révolution française, de la Révolution

à nos jours. Conciliations de prohibitions anciennes avec la tolérance actuelle de l'Église.

IV. *Coalitions de capitaux.* — Les cartels: leur nature, leurs avantages, leurs dangers, leur situation légale. — Les trusts: ce qu'ils sont, leur différence avec les cartels, leurs effets économiques et sociaux, leur impopularité, besoin de mesures législatives. — Les amalgamations ou fusions industrielles anglaises. — Les corners et les rings. — La spéculation et l'agiotage.

V. *Relations entre le capital et le travail.* — Union désirable et possible entre le capital et le travail. Ses conditions. — Rapports de dépendance pouvant exister entre le capital et le travail: capital salariant le travail, capital salarié par le travail, capital ni salarié ni salariant. — Ce que devraient être ces rapports d'après les vues de la nature. — Abus du capital et moyens d'y obvier.

### *Les Œuvres sociales*

I. *Le prêtre et les œuvres sociales.* — Ce qu'on entend par œuvres sociales. Leurs nombreuses variétés. — Leurs rapports avec les œuvres religieuses et les œuvres morales. — Utilité pour le prêtre de s'instruire et de s'occuper des œuvres ouvrières. — Avantages qu'il peut en tirer pour son ministère et services qu'elles le mettent en état de rendre. — Mieux que personne il peut être l'instigateur et la cheville ouvrière de plusieurs d'entr'elles. — Doivent-elles avoir un caractère nécessairement confessionnel? — Instruction de Pie X: ce qui est conseillé, ce qui est toléré, ce qui est défendu aux prêtres en matière d'œuvres sociales.

II. *Œuvres d'instruction et d'éducation.* — Crèches. — Asiles. — Écoles maternelles. — Écoles primaires secondaires, supérieures, professionnelles libres. — Écoles ménagères. — Cercles d'études. — Instituts populaires. — Conférences, même au village. — Offices sociaux pour renseignements. — Salles de lecture. — Bibliothèques populaires. — Précieux services qu'un prêtre initié aux questions agricoles peut rendre dans un milieu rural: sympathies et influence qu'il s'assure. — L'enseignement agricole.

III. *Œuvres de protection et de préservation.* — Ouvroirs. — Orphelinats. — Patronages. — Cercles. Sociétés de tir et de gymnastique; orphéons et fanfares. — La Protection catholique internationale de la jeune fille. — Maisons de famille. — Protection de la jeune fille ouvrière: sa protection morale; sa protection au point de vue excès de travail et insuffisance de salaire. Ligue sociale des acheteurs. — Ligue contre la licence des rues. — La bonne presse. — Protection de l'ouvrier contre les tentations du cabaret et les dangers de l'alcoolisme.

Organisation d'atelier dans les ouvroirs et orphelinats. — Prescriptions légales. — Inconvénients, par la concurrence qu'il crée, du travail à prix réduit. — Nécessité de se préoccuper de former un pécule aux enfants et de leur faire apprendre un métier qui leur permette de gagner leur vie.

IV. *Œuvres d'assistance.* — Assistance par le travail. — Assistance par la charité: Conférences de saint Vincent de Paul; asiles pour les

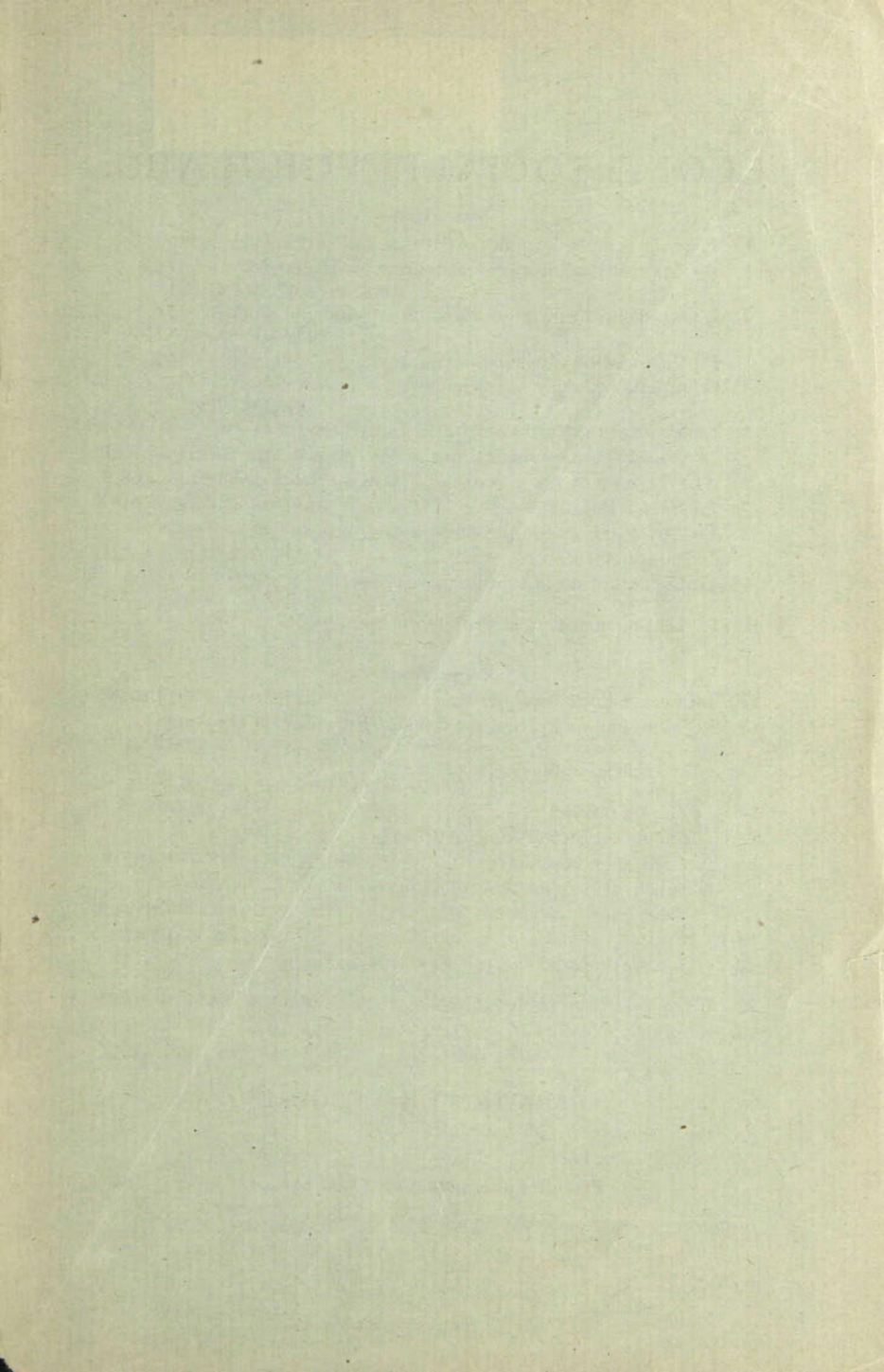
vieillards et les infirmes; hôpitaux; dispensaires; secrétariats du peuple; bureaux de placement; jardins ouvriers; ligues du coin de terre et du foyer; habitations à bon marché.

V. *Œuvres de prévoyance*. — Assurances individuelles contre le chômage, la maladie, la vieillesse. — Assurances agricoles contre la grêle, la mortalité du bétail, l'incendie, les diverses responsabilités du cultivateur. — Assurances industrielles contre les accidents de travail. — Assurances à une compagnie et assurances mutuelles. — Avantages accordés par l'Etat à ces dernières. — Divers types de mutuelle-bétail; manière d'en organiser une; placement des fonds et réassurances. — Retraites ouvrières et paysannes.

VI. *Œuvres de coopération*. — Syndicats agricoles et syndicats industriels: leur recrutement, leur constitution, leur administration, leurs espèces, leur capacité juridique, leurs avantages et leur but. — Coopératives de production. — Coopératives de consommation. — Coopératives de crédit: caisses Raiffeisen-Durand; leur fondation, leur mécanisme, leurs prêts, leurs garanties, les remboursements, le taux d'intérêt.

VII. *Œuvres de mutualité*. — Sociétés mutuelles libres. — Sociétés approuvées. — Sociétés reconnues d'utilité publique. — Union de sociétés et Conseil supérieur. — Loi constitutive du 1er avril 1898. — Organisation d'une société mutuelle; forme à lui donner, précautions à prendre, avantages à lui assurer. — Mutualité scolaire. — Mutuelles de dotation et de prévoyance. — Mutuelle-maladie et mutuelle-décès. Mutualité maternelle. — Mutuelle-retraites: au moyen du livret individuel; par la constitution d'un fonds commun inaliénable; par la combinaison de ces deux systèmes; par des allocations annuelles renouvelables, prises sur les fonds disponibles. Organisation pratique.





BNQ



000 177 541

# ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

## 1ère Année

- 1\* L'École Sociale Populaire: But, organisation, programme.
1. L'Organisation ouvrière catholique en Hollande  
JOSEPH-P. ARCHAMBAULT, S. J.
  2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec  
ARTHUR SAINT-PIERRE
  3. De l'Éducation du sens social . . . . . H. LEROY, S. J.
  4. Comment protéger notre jeunesse, les patronages  
ÉMILE PICHÉ, P. S. V.
  5. La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et ses  
associations professionnelles M<sup>me</sup> MARIE GÉRIN-LAJOIE
  6. «Le Foyer» et ses œuvres . . . L'abbé HENRI GAUTHIER, P. S. S.
  7. La Caisse Populaire—I . . . . . ALPHONSE DESJARDINS
  8. La Lutte antialcoolique dans la province de Québec,  
depuis 1906 . . . . . P. HUGOLIN, O. F. M.
  9. Le Logement de la famille ouvrière—I  
L'abbé E.-E.-M. GOÛIN, P. S. S.
  - 10-11. Le Logement de la famille ouvrière—(Suite et fin)  
L'abbé E.-E.-M. GOÛIN, P. S. S.

## 2ème Année

12. La Caisse Populaire—II . . . . . ALPHONSE DESJARDINS
13. Le Mouvement mutualiste dans la Province de Québec  
J.-B. ST-ARNAUD
- 13\* L'Instruction obligatoire  
Polémique DANDURAND—SAINT-PIERRE
14. Le Cercle ouvrier . . . . . L. HUDON, S. J.
15. L'Encyclique «Rerum Novarum»
16. Les Œuvres nécessaires . . . P. VALENTIN—BRETON, O. F. M.
17. L'Église et les associations ouvrières — *l'Encyclique*  
*Singulari quâdam* . . . . . HENRI BEAUVAIS
- 18-19. Contre l'alcool . . . . . Dr JOSEPH GAUVREAU
- 20-21. Un Catholique social: Frédéric Ozanam  
E.-E.-M. GOÛIN, P. S. S.
22. L'Organisation professionnelle . . . ARTHUR SAINT-PIERRE
23. Réformes scolaires . . . . . V.-E. BEAUPRÉ
24. Le Clergé et les études sociales . JOSEPH-P. ARCHAMBAULT, S. J.

## PARAITRA EN OCTOBRE

25. La Lettre sur le Sillon

Prix de l'abonnement : \$1.00 par an.